

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, quai
St-Antoine, n° 27, et grande
rue Mercière, n° 32, au 2°.

A PARIS, à la Librairie-Corresp. de
P. Justin, place de la Bourse;

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.



Le Censeur donne les nouvelles 21
heures avant les jour. de Paris.

PRIX :
16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

LYON, 3 mai.

CANALISATION DES RIVIÈRES.

Nous avons déjà fait remarquer quelle faible part il revenait au sud-est de la France, dans la répartition des fonds que M. Thiers réclame pour de nouveaux travaux publics. Sur trente millions dépensés en chemins de fer ou en canaux, à peine aurons-nous 700,000 francs, auxquels la commission propose, il est vrai, d'ajouter quelque chose.

Les vues générales qui ont guidé nos ingénieurs dans la direction qu'ils ont donnée aux canaux où ils ont su englober les allocations de l'état, pour être grandes et poétiques n'ont pas toujours été bien raisonnables. Les ingénieurs n'ont aperçu dans chaque canal que la portion d'une ligne destinée à joindre l'Océan et la Méditerranée; et l'un d'eux, M. Dutens, est parvenu à rattacher presque toutes nos voies navigables à cinq ou six de ces lignes traversant la France d'un rivage à l'autre. Il a été facile à un député de prouver que les canaux et les rivières n'ont jamais servi aux bateaux chargés pour traverser le royaume, et qu'il sera toujours plus économique, pour les transports qui ne prennent pas les routes de terre, de prendre le détroit de Gibraltar que de passer dans l'intérieur du pays.

Il nous semble que la canalisation eût dû être considérée sous un autre point de vue. Sans être un pays d'une immense étendue comme la Russie ou les Etats-Unis, la France n'en offre pas moins, sous une zone assez resserrée, deux contrées soumises à des climats distincts : les productions du midi et celles du nord sont différentes comme les cultures ; au nord le bled, au sud le vin et l'huile, sont cultivés dans des proportions toutes opposées ; à mesure que l'on descend vers la Méditerranée la production du bled est moins avantageuse, son prix augmente ; c'est à grand peine que les fourrages naissent sur le sol aride ; la vigne au contraire fournit des produits plus abondants, plus riches en liqueurs, et moins chers ; l'olivier, la garance, les mûriers couvrent les champs de préférence aux grains et aux fourrages.

Ce sont ces dispositions de la nature qu'un système général eût dû tendre à favoriser ; il eût fallu, selon nous, rendre le Midi plus accessible aux productions du Nord et le Nord à celles du Midi : tout alors eût concouru au développement de nos richesses naturelles : les Provençaux, les Languedociens ne se seraient plus épuisés à faire naître quelques pauvres moissons de bled sur ces collines poudreuses où la vigne croît sans peine ; on ne verrait pas Surène trouver encore de l'avantage à exprimer sous le pressoir la boisson acide dont le Parisien est obligé de se contenter par économie. Alors les débouchés deviendraient plus nombreux ; les productions naturelles, obtenues à un prix plus faible, seraient meilleures et donneraient plus de bénéfices à ceux qui les auraient cultivées ou fabriquées.

Mais si vous jetez les yeux sur une carte hydrographique de la France, vous verrez que rien n'a été fait dans ce but ; la voie principale du Midi au Nord, le Rhône et la Saône sont partout, à part une faible partie à l'embouchure du Rhône, dans leur état primitif. Le canal du Rhône au Rhin est à peine ouvert, et l'état de la navigation de nos deux rivières lui ôtera encore long-temps la plus grande partie de l'importance qu'il pourrait avoir.

Dans la direction du midi au nord, des Pyrénées à l'Est, il n'y a pas une seule longue ligne navigable tracée ou seulement indiquée. Les rivières coulent vers l'Ouest, et leurs bassins ne sont nullement mis en communication entre eux. Cependant c'eût été une des premières nécessités d'un système bien conçu, que d'amener les productions de la Gironde sur la Loire, sur la Seine et sur le Rhin, parce que tous ces bassins diffèrent par leur climat et la nature de leur sol.

Au lieu de cela, presque tous les fonds employés à la canalisation l'ont été dans le bassin de la Seine ou dans le Nord exclusivement ; et aujourd'hui qu'il s'agit de commencer les chemins de fer, c'est encore là qu'on veut enfouir les allocations du budget ; une route perfectionnée de Marseille à Lyon rentrerait complètement dans un système vraiment logique des voies de communication générale. Le ministère a choisi la ligne du Havre à Paris, bien que déjà la Seine, dont la navigation est si commode, joigne ces deux villes ; parce qu'il importe surtout au pouvoir d'être bien vu des Parisiens.

Nous savons bien qu'on nous demandera pourquoi les habitants du Sud-Ouest n'essaieraient pas de se passer des ministres, et ne se chargeraient pas tout seuls d'une vaste entreprise ; cette question ne serait pas raisonnable. Nous nous épuisons en impôts de toutes sortes pour payer aux Parisiens leurs monuments, les travaux d'utilité publique qu'ils font faire pour leur plus grand avantage.

La Saône et le Rhône apportent au trésor de nombreux béné-

ficiés en droits de péage, qui tous vont s'engloutir à Paris pour payer la cour, l'armée, la marine, les pensions, etc. etc. Toutes nos ressources se perdent ainsi sans profit pour nous. Si nous restions maîtres de cette partie de nos affaires qui n'intéresse pas la France tout entière ; si nous pouvions disposer à notre gré de la part qui nous revient dans la fortune publique, alors nous devrions nous-mêmes agir, et il serait ridicule de nous plaindre ; mais les bureaux de Paris se sont chargés de notre prospérité matérielle ; ils se sont chargés de penser pour nous, de voir pour nous, d'exécuter pour nous, de même que le télégraphe préside à nos destinées politiques, et nous fait à son gré la guerre ou la paix. Tant que nous ne serons pas aussi bien gouvernés, sous tous les rapports, que l'Angleterre ou les Etats-Unis, nous nous plaindrons avec justice, et nous aurons raison de reprocher leur incapacité présomptueuse à ceux qui ont notre sort dans leurs mains.

V. P.

LA DÉPUTATION DU RHÔNE ET LE MINISTÈRE.

Nous publions plus bas, d'après les journaux de Paris, les noms des députés qui, dans la discussion des fonds secrets, ont voté soit en faveur du ministère, soit contre lui. On verra que quatre membres de la députation du Rhône, sur cinq, sont inféodés au cabinet doctrinaire et dévoués, quand même, au système de résistance. Ce sont : M. Laurens-Humblot, ancien *carbonaro*, ardent adversaire des dilapidations de la branche aînée, aujourd'hui serviteur complaisant de la branche cadette et aspirant à la pairie ; M. Verne, qui tient plus que jamais à se faire appeler M. de Bachelard, et qui se gardera bien de rien refuser à des ministres dont il attend bientôt l'honneur d'être nommé président de chambre à la cour de Lyon ; M. Fulchiron dont le nom, devenu célèbre à force de ridicule, nous dispense de tout commentaire ; et enfin, M. Jars, hostile au ministère à l'époque des dernières élections, tribun dans les épanchements de l'intimité, et sous la protection du huis-clos, mais caractère flexible et courtisan, auquel on ne suppose que de la vanité, et qui poursuit un portefeuille, tout en s'appliquant à cacher la profonde ambition dont il est dévoré.

De tous les députés du Rhône, un seul a conservé de l'indépendance, c'est M. Sauzet. On ne lui reprochera certainement pas de faire de l'opposition systématique, et son dévouement au gouvernement actuel est trop connu et trop sincère pour qu'on ose le contester. M. Sauzet cependant a voté contre le ministère dans deux occasions importantes : lors de la discussion du traité américain, et récemment en refusant les fonds secrets demandés par M. Thiers. C'est que M. Sauzet est avant tout un honnête homme, c'est qu'il a une conscience droite, et qu'il est incapable de transiger jamais avec ce que sa raison lui présentera comme un devoir.

Dans les créances américaines M. Sauzet n'a vu qu'un honteux trafic, et il les a repoussées ; dans les fonds secrets il n'a aperçu que des moyens de corruption indignes du gouvernement d'un grand peuple, et il les a refusés. Les autres députés du Rhône se seraient-ils flattés, par hasard, d'avoir mieux compris que M. Sauzet leurs devoirs envers le pays, dans ces deux circonstances ? Se seraient-ils imaginé qu'ils avaient des lumières plus étendues, une intelligence plus élevée que leur collègue ? Il le faut bien ; puisqu'ils n'ont pas voté dans le même sens, et qu'ils ont accordé au ministère ce que M. Sauzet n'a pas voulu lui donner.

Mais ce n'est pas là, certes, la raison qui a décidé des votes de MM. Jars, Fulchiron, Laurens-Humblot et Verne de Bachelard. Ces messieurs reconnaissent tous à M. Sauzet une grande portée dans l'esprit, ils estiment son caractère, ils partagent ses principes, et ils n'ont pas la prétention de se croire plus que lui dévoués à la dynastie d'Orléans. La différence de leur conduite tient donc à une autre cause. Or cette cause, nous l'avons indiquée plus haut ; les électeurs, nous l'espérons, ne s'y tromperont pas.

Hier, à trois heures après-midi, deux superbes voitures, conduites en poste, ont traversé le quai St-Antoine. C'était les équipages de voyage de M. Rivet, nouveau préfet du Rhône, qui est depuis hier installé à l'hôtel de la Préfecture, dont l'intérieur a été lavé, nettoyé et remis à neuf pour recevoir dignement le nouveau locataire que lui envoie M. Thiers.

Ce ne sont pas les tambours de la compagnie des pompiers qui offraient, la veille de la St-Philippe, des bouquets aux commissaires de police, ce sont les tambours des surveillants de nuit.

LETTERE DE PARIS.

S'agit-il de donner des fonds secrets au ministère ou des millions à l'étranger ? la chambre est au grand complet, la majorité se serre sur ses bancs et les boules blanches pleuvent dans l'urne. Mais faut-il doter le pays de quelques lois d'intérêt matériel qui demandent à être mûrement examinées et sérieusement discutées ? les bancs du centre sont vi-

des et la voix des orateurs retentit dans la solitude. C'est ce qui est arrivé à la dernière séance. L'ordre du jour portait le projet de loi sur l'amélioration de la navigation intérieure de la France ; eh bien ! jusqu'à quatre heures, il n'y avait pas plus de cent membres dans la salle. Ce n'est qu'après la promenade aux Tuileries ou au bois de Boulogne, que les couloirs de la chambre ont commencé à se remplir de causeurs. Alors la discussion a pris un peu d'intensité.

M. Demarçay a attaqué avec vigueur le projet. Ce n'est pas qu'il contestât son utilité, mais il lui semblait impossible de voter du jour au lendemain une loi qui engageait le trésor, non-seulement pour le présent, mais pour un avenir indéfini.

M. Odilon-Barrot est venu en aide à son honorable collègue, et, dans un discours vigoureux, il a rappelé avec raison qu'il y a quelques années, lorsqu'il s'est agi des canaux, on vota 129 millions et que maintenant les dépenses montent à près de 300 millions. Il en a conclu qu'il fallait que le projet fut plus mûrement étudié, et soumis pendant quelque temps à l'examen de la publicité et des ingénieurs civils. Enfin, au nom de l'opposition, il a demandé un ajournement jusqu'à la session prochaine.

Qu'a répondu M. Thiers à ces excellentes raisons ? Il s'est contenté, avec sa fatuité ordinaire, de dire que la chambre n'était pas compétente pour examiner à fond la question, et que, d'ailleurs, il suffisait qu'un projet sortît des mains du gouvernement pour être mauvais aux yeux de l'opposition ! Quels pitoyables arguments ! M. Demarçay a-t-il donc eu si grand tort de dire que M. Thiers ressemblait à un charlatan qui conte des histoires pour faire passer sa marchandise. La majorité s'est révoltée à cette comparaison ; mais elle n'en est pas moins vraie, et elle restera.

Nous verrons maintenant si la majorité voudra accorder plusieurs millions tous les ans, les yeux fermés, et pour des travaux qu'on ne daigne pas lui expliquer, sous prétexte qu'elle est incompétente pour les apprécier.

La fin de la séance a été égayée par un incident Fulchironien. L'opposition demandait qu'il y eût séance le 1^{er} mai. Aussitôt le député du Rhône de se récrier et de dire : « Comment ! séance le 1^{er} mai ! ce serait un scandale ! vous oubliez que c'est la fête du roi de votre choix ! » Les canons ont fait chorus, et M. le président a été obligé de lire l'ordre du jour de samedi.

Dites après cela que la France n'est pas monarchique !

On causait beaucoup hier dans la salle des conférences du rapport de M. Beslay fils, sur les crédits supplémentaires.

Ce rapport contient des insinuations assez graves ; il y est dit textuellement que certain ordonnateur de certaines dépenses au ministère de l'intérieur a agi au moins avec beaucoup de légèreté.

M. Persil a aussi son coup de boutoir. M. le général J.... disait hier : « Que diable ! que diable ! Beslay fils n'aurait pas dû faire imprimer cela ! c'était bien assez des explications dans le sein de la commission ! il faut toujours laver son linge sale en famille... »

D'après les bruits les plus récents, M. le général Tiburce Sébastiani s'est investi du commandement de la rive gauche de la Seine pendant toute la durée du procès-monstre. Il aurait sous ses ordres M. Bugeaud et un autre maréchal-de-camp. Oh ! le beau système que celui qui partage la capitale du royaume en divisions militaires et prépare d'avance les champs de bataille où seront foudroyés les citoyens en cas d'imprudence de leur part. Qui aurait dit cela il y a quatre ans ? C'est bien le cas de répéter un fameux mot doctrinaire :

« Cela est possible puisque cela est. »

Les pairs de France qui ne sont pas frénétiques ou hallucinés, se dérobent par tous les moyens qui sont en leur pouvoir aux embarras du procès-monstre.

M. de Talleyrand a la goutte ; M. de Valmy se trouve mal ; M. Humblot-Comté se traîne sur des béquilles ; M. le duc de Reggio se recuse... Enfin, voilà M. de St-Roman qui meurt. Vous verrez que M. Persil dira qu'il l'a fait expirer.

PROCES D'AVRIL.

On lit dans le *Journal des Débats* :

La cour des pairs se réunira mardi prochain 5 mai pour commencer, en audience publique, l'instruction du procès relatif aux événements d'avril 1834. Il paraît, d'après l'ordre du jour dernièrement publié pour le service de la garde nationale, qu'il n'y aura point de séances les dimanches et jeudis, ce dernier jour restant exclusivement consacré aux travaux législatifs de la chambre.

— La translation des prévenus de Sainte-Pélagie et de l'Abbaye à la prison du Luxembourg, annoncée pour mercredi, n'a pas encore eu lieu, ce qui aurait pu faire supposer que le procès était retardé. (*Journal du Commerce.*)

— On assure que le maire, le secrétaire de la mairie et le commandant de la garde nationale de Ste-Foy-lès-Lyon, les-

quels, lors des journées d'avril, ont obtempéré aux injonctions des députations d'ouvriers, et leur ont remis les armes de la commune, viennent de partir pour Paris, où ils sont mandés pour témoigner sans doute dans l'affaire du grand procès.

On pourrait en inférer que les autorités des autres communes où se sont passées de semblables scènes seront soumises à une pareille obligation.

(Réparateur.)

— La nouvelle salle du Luxembourg n'est point encore prête; les menuisiers et surtout les tapissiers ont encore beaucoup à faire; une forte odeur de peinture à l'huile s'y fait sentir. Maintenant qu'on a éteint les jours du dehors sur le jardin par de vastes tentures vertes pour les fenêtres du bas, et par des glaces dépolies pour les fenêtres du haut, le caractère de cette salle, qu'on avait cru trop léger, est vraiment grave; il est dans le style sévère de la renaissance, avec des panneaux en boiserie de chêne et de damas vert; la forme de mansarde qu'on a donnée au recouvrement ajoute encore à la simplicité qui, en dépit de quelques dorures, domine tout l'aspect. On pourrait, au besoin, prendre cet emplacement pour celui d'un vaste oratoire anglican. Le fauteuil du président est placé au milieu des bancs des juges; mais une prudence, qui convient parfaitement au caractère personnel de M. Pasquier, l'a mis très près de la porte. Est-ce par un autre sentiment de frayeur qu'on n'a point adapté de dossiers aux banquettes.

(Idem.)

— Les pairs se pressent pour visiter cette nouvelle salle. M. Decazes semble lui-même diriger les travaux; M. Bastard (de l'Etang) s'est constitué son aide-de-camp. Il y a si peu d'empressement aux séances du Luxembourg politique, que l'on a eu aujourd'hui toutes les peines du monde à réunir soixante pairs pour siéger; on les cherchait dans tout le palais.

M. Delaplace, à la vue des deux lustres suspendus à la voûte, s'est écrié, avec un accent d'effroi réel. « Est-ce que l'on prétend nous tenir la nuit? »

(Idem.)

— La Tribune publie la lettre suivante :

Monsieur,

Veillez faire insérer dans les colonnes de votre journal la lettre que j'adresse à la cour des pairs, dont voici le contenu :

« Monsieur le président de la cour des pairs,
» Samedi 9 mai, je me constituerai prisonnier.
» Veuillez, Monsieur, compter sur ma promesse.
» J'ai l'honneur de vous saluer,

» Sylvain COURT,

« Membre du comité central de la Société des Droits de l'Homme, de Lyon.

» Franches-Montagnes (Suisse), 27 avril 1835. »

— Les charriots de l'imprimerie royale se succèdent avec rapidité pour voiturier au Luxembourg les imprimés du procès.

Les ordonnances militaires sont aussi très fréquentes.

On a placé aux deux coins de la porte d'entrée de la salle provisoire, dans le couloir, deux tables demi-monstres, garnies de tous leurs accessoires.

Parmi les pairs les plus pressés de choisir leur place, nous avons remarqué le général Klein; il essayait sa table, son tiroir, tout son menu mobilier d'audience.

(Le Bon Sens.)

— Voici ce qui a été décidé quant à la durée des débats :

Les audiences commenceront à dix heures, elles dureront jusqu'à cinq heures, jamais au-delà de six heures du soir, à moins d'une urgence excessive.

La cour des pairs tiendra cinq audiences par semaine.

Quant au reproche qu'on a adressé à la cour des pairs d'avoir fait assigner des témoins qui sont trop éloignés de Paris pour pouvoir assister à l'ouverture des débats, on répond au Luxembourg que la lecture des pièces et du volumineux acte d'accusation qu'elles accompagnent n'est point regardé comme faisant partie des débats.

(Idem.)

— La liste des témoins à décharge réclamés par les prévenus de Paris a été présentée aujourd'hui à M. Martin (du Nord) par deux de leurs défenseurs. Ainsi qu'il s'y était engagé par sa note en réponse à la lettre des prévenus de Sainte-Pélagie publiée dans notre numéro du 28 avril, M. Martin (du Nord) a consenti à faire assigner aux frais de l'accusation tous les témoins dont la citation a été expliquée et motivée par les défenseurs, et qui peuvent être nécessaires à des prévenus hors d'état de supporter par eux-mêmes les frais d'assignation et de séjour. Ainsi tombe une plainte que les prévenus de Paris s'étaient crus fondés à porter sur un premier refus du parquet, et que leur loyauté s'est empressée d'abandonner aussitôt qu'il a été fait droit à leur juste réclamation.

(National.)

Liste des 129 députés qui ont voté contre la loi sur les fonds secrets.

Allier — Arago — Aroux — Audry-de-Puyraveau — Auguis — Azais.

Bacot — Ballot — Balzac — Bastide-d'Azar — Baude — Bérenger — Bernardi — Berryer — Bignon (de l'Eure) — Blacque-Belair — Blin-de-Bourdon — Boiot — Boudet — Boudousquie — Bousquet — Buon — Bureau de Puzy.

Chaigneau — Chapuis-Montlaville — Charamaule — Charlemaigne — Charles — Clausel — Clogenson — Colomès — Comte — Cordier — Cormenin — Cuq.

Dalmatie — Despaül — Demarçay — Desabes — Deshermaux — Desjoubert — Draut — Dubois (Loire-inférieure) — Duchaffaut — Ducluseau (Dordogne) — Ducos — Dufaure — Dagabé — Dumon (du Nord) — Dupont (de l'Eure) — Durosier.

Faure (Hautes-Alpes) — Faure — Fitz-James — Garnier-Pagès — Garnon — Genoux — Esnest Girardin — Emile Girardin — Glais-Bizoin — Golbéry — Grammont — Gras Préville — Guyet-Desfontaines.

D'Hauptoult — Havin — Hector-d'Aulnay — Hennequin — D'Hérembault — Hernoux.

Isambert.

Jouvet — Junyen.

Kœchlin.

Laboulle — Lacrosse — Lafayette — Lafitte — Leydet — Larabit — Laurence — Lavielle — Lejoindre — Lemarrois — Leprovost — Levaillant — Leyraud — Lherbette — Lepelletier-d'Aulnay — Lueau.

Maës — Maignol — Malleville — Mallye — Mathieu (Saône-et-Loire) — Mangin-d'Oins — Mauguin — Mornay — Mosbourg.

Nicod — Nozereau.

Odilon-Barrot.

Pages — Pelet (de la Lozère) — Perin — Petou — Pfeiffer — Prunelle — Piéron.

Rancé — Réalier-Dumas — Roger (baron) — Roussille — Royer-Collard.

Sades — Saint-Pern-Couëllan — Salverte — Saubat — Sauveur-la-Chapelle — Sivry — Subervic — Sauzet.

Teulon — Thévenin — Toussain — Tracy — Tribert.

Valazé — Vuitry.

Liste des 259 ministériels qui ont voté pour les fonds secrets.

Abraham Dubois — Admirault — Agier — Ailhaud de Brizis — Albert fils — Amilhau — d'Amilly — d'Andigné — d'Angeville — Anisson du Perron — Ardaillon — Armez — Aubert — Avril.

Barada — Barbet — Bastard-d'Estang — Bedoch — Bérigny — Bernard — Berthois — Bertrand — Bessières — Bidault — Bignon (Loire-inférieure) — Blondeau — Bodin — Boigues — Boissière — Boissy d'Anglas — Bonnelond — Bouchard — Bourdeau — Bouthier — Bresson — de Brigode — Bugeaud — Bussières.

Calmon — Cambis-d'Orsan — Caradec — Cariol — Caumartin — Champanhet — Charreyron — Chassiron — Chastellier — Chastellux — Chatry — Chevandier — Conté — Cornudet — Crignon de Montigny — Croissant — Cunin-Gridaine.

Danse — Daunant — David — Defermont — Defitte — Déhan (le) — Delechecque — Delessert (B.) — Delessert (F.) — Delort — Demeufve — Desmonts — Desmottiers — Devaux — Didot — d'Intrans — Drée (marquis) — Dubois (d'Angers) — Duchâtel — (ministre) — Duchâtel (Napoléon) — Dudouyt — Deimbert — Damon (Lot-et-Garonne) — Duprat — Durosuel — Durica — Dusserré — Duval de Fréville — Duvergier de Hauranne.

Edmond Blanc — Enouf — Entraigues (d') — Espée — (de l') — Espéronnier — Estancelin — Estourmel (d') — Faillly — Fain — Fallentin (de Saintenac) — Falguierolles — Fleury Fleury de Chaboulon — Fould — Frémicourt — Fulchiron.

Gaillard — Kerbertin — Garcias — Gardès — Garraube — Gautier-d'Uzerche — Gay-Lussac — Giraud (de la Drôme) — Giraud (Ch.) — Giraud (Augustin) — Girod (de l'Ain) — Girod-Libois — Gouin — Goupil de Préleln — Gouvernel — Gravier — Guesnier — Guizard — Guizot — Guy.

D'Harcourt — Harlé (de la Somme) — Harlé père — Harlé fils — Harrouart de Richemont — Hartman — Hébert — Hennecey — Hervé fils.

Jacqueminot — Jacquinet de Pampelune — Janvier — Jars — Jaubert — Jay — Jobard neveu — Jollivet — Joffroy — Jouvence.

Lacaye — Lacaze — Lacharme — Lachèze fils — Lacombe — Lacoste — Lacroix — Lafond — Lallier — Lamartine — Lamy — Larevellière — Lascazes — Laurens — Hamblot — Lavocat — Lefebvre — Legrand (Manche) — Lemaire — Lemercier — Lerouge — Le Tourneux — Liadières — Lombard — Bussières — Lusignan.

Madier de Montjau — Mognoncourt — Le Maistre — Mallet — Marmier — Martel — Martin — Martineau — Mathieu de la Redorte — Merle — Massoneau — Merlin (Aveyron) — Merlin (Nord) — Meynard — Molin — Monneceve — Montepin — Montesquieu — Montozon — Moreau (Meurthe) — Moreau (Seine) — Muret de Bord — Muteau.

Nogaret.

D'Oberlin — Odier.

Paganet — Paillard du Cléré — Paixhans — Panis — Parant — Pataille — Patulle — Pavée — Périer (Alph.) — Périer (Camille) — Périer (Joseph) — Perrier (Ain) — Persil — Petiot — Groffier — Petot — Peyre — Piscatory — Pons — Portalis — Pouille — Poulmaire — Prevot — Leygonie — Paisard.

Raimbert-Sévin — Raguet-Lépine — Rémusat — Renouard — Riboisière — Richemont — Rigny — Rivet — Rivière — Robineau — Rochefoucault (J.) — Roger (le comte) — Rosamel — Rouger — Rouilhé-Fontaine — Rouil.

Saglio — Saint-Horrent — Saint-Marc-Girardin — Salvage — Sappey — Schauenbourg — Schneider — Schonen — Sébastiani (Tibureau) — Semeric — Strolitz.

Tavernier — Teillard-Nozerolle — Tesnière — Tirion — Thiers — Tilly — Tougoët — Tronchon — Taux.

Vandeuil — Vatout — Vergues — Verne de Bachelard — Vernier — Viennet — Vigier — Vircy — Vitet — Warin — Wustemberg.

On lit dans le National :

Le *Courier anglais*, dont nous recevons les extraits par voie extraordinaire, adresse à lord Brougham les plus ridicules interpellations sur les relations intimes qui existeraient entre le chancelier de la réforme et la rédaction du *National*. Il faut que lord Brougham se déclare nettement républicain et qu'il renonce alors à toute fonction qui le lierait encore au gouvernement monarchique de son pays, ou qu'il soit l'homme de la constitution d'Angleterre et qu'il répudie les éloges que lui décerne un journal ennemi d'un gouvernement *allié des whigs*.

C'est un véritable progrès que cette intolérance monarchique de l'autre côté du détroit.

Nous pouvons affirmer qu'on nous a poursuivis comme républicains avant que nous ne fussions décidément, et qu'on nous a obligés à nous déclarer contre le principe monarchique en nous prouvant qu'il n'y avait pas de milieu entre demander la réforme, la liberté, le progrès, la vérité du gouvernement représentatif à un avenir républicain, ou renoncer à toutes ces choses, avec la monarchie *quand même* pour compensation.

Les derniers défenseurs de la monarchie en Angleterre feront bien de se garder de cette intolérance. S'ils obligeaient tout le monde à faire une option à laquelle peu de gens pensent, ils donneraient l'exemple à beaucoup d'esprits qui sommeillent, et la majorité ne serait pas peut-être pour eux.

SOUSCRIPTION

Pour le départ des détenus politiques d'avril.

LISTE N° 53.

Collecteur : M. Guinot.

Vetard, 1 f. F. Vitch, 30 c. Maffier, 75 c. Les ouvriers de M. Verpillier, 1 f. 30 c. Brun, 10 c. Glandion, 50 c. Morriat, 50 c. P. B., 1 f. Repied, 25 cent. Guerrier, 20 cent. Jendard, 1 f. Billon, 1 f. Gravier, bijoutier, 3 f. Revel, 1 f. Bergeron, 1 f. Charbonnier, 1 f. Jantelet, 40 c. Diot, 1 f. Dimberton, 50 c. Marion, 2 f. Fondras, 1 f. Juste, 25 c. Mignot-Morel, 50 c. Didier-Petit, négociant, 1 f. 50 c. Jadas, 3 f. Montagnon, 1 f. Fargat, 1 f. 50 c. J. Drivet, 55 c. Une collecte faite par Drivet, 6 f. 50 c. Tellard, 1 f. Schellmann, 3 f. Leroux, 50 c. Carbonati, 50 c. Couturier, 25 c. Clappier, 25 c. Guirée, 50 c. Rozet, 5 f. Pavi, négociant, 1 f. 50 c. Maine, 1 f. Un anonyme, 1 f. Michon, 50 c. Katz, 25 c. Revel, 50 c. Grève, 50 c. Koesler, 20 c. François, 50 c. Terre, 35 c. Chollet, 25 c. Henry, 1 f. Vincent, 25 c. Trimolet, artiste, 2 f. Lavergne, marin, 50 c. Anonyme, 75 c. Id. 50 c. Id. 2 f.

Collecteur : M. Montagnon.

Montagnon, 3 f. 50 c. Billion, 1 f. 50 c. Catelin, 50 c. Gros, 25 c.

Coindre, 1 f. Latour, 20 cent. Laroche, 2 fr. Bert, 25 centimes. Barrot, 25 cent. Naver, 1 f. Anonyme, 25 cent. Champfort, 50 cent. Chatelard, 25 cent. Chelendois, 1 f. Perronard, 1 f. Dubouis, 50 c. Evard, 2 f. 50 c. Dupperret, 50 c. Cassert, 25 c. Dervieux, 50 c. Cerdon, 50 c. Quizonnier, 1 f. Héros, 1 f. Bizard, 25 c. Martin, 1 f. Dupuis, 50 c. Putinière, 50 c. Lafond, 25 c. Total, 80 f. 75 c.

LISTE N° 86.

Collecteur : M. Brugnot.

B., 75 c. Deux républicains espagnols, 3 f. Un juste-milieu, 1 f. 50 c. Une sans-culotte, 50 c. Deux commis de fabrique, républicains, 4 f. Brugnot, républicain, 5 f. Un anonyme, 1 f. Un inconnu, 1 f. Un étranger, républicain, 2 f. Un juste-milieu, 4 f. T., 1 f. R., 3 f. Un fourrier du 46^e, républicain, 1 f. Total, 27 f. 75 c.

LISTE N° 84.

Collecteurs : MM. Magning et Schmitt.

Sandelion, prolétaire, 1 f. Louis, 1 f. Aimé, 1 f. Joannes, 1 f. Tonny-Blanc, 2 f. Gustave, 1 f. Magning, 3 f. Duperrille, 1 f. Amédée, 1 f. Lemmer, 1 f. Amédée, 50 c. Un républicain, 1 f. Joannes, 1 f. Alix Royet, 1 f. Prosper Dutrembleg, 1 f. G., 2 f. Guering, 2 f. Un farfadé, 1 f. Carrajod jeune, républicain, 1 f. Total, 23 f.

LISTE N° 88.

Collecteur : M. Schmitt.

Martelin, 3 f. Rosset, épicière, 2 f. Morel, 2 f. Picard, 3 f. Laurent, 75 c. Poignot, 1 f. Total, 11 f. 75 c.

LISTE N° 85.

Collecteur : M. Schmitt.

Téraube, 50 c. Jacques Goyt, 1 f. Flasseur, 50 c. Mercier, 50 c. Meinier, 50 c. Sertier, 50 c. Descour, 1 f. Hochet, 1 f. Arnaud, 50 c. Martin, 1 f. 50 c. Répiraud, 1 f. 50 c. Brondel, 3 f. Lucien Jocteur, 1 f. 50 c. Un Alsacien, 3 f. Martelly, 3 f. Un patriote, 2 f. Andrieux, 1 f. Un patriote, 2 f. Mottet, marchand de pipes, 2 f. Verdellet, 50 c. Un négociant, 1 f. 50 c. Frédéric Chaffan, 1 f. M. C., patriote, 1 f. Un républicain, 1 f. Decorme, 1 f. Un républicain, 2 f. Un Chalonais, républicain, 1 f. 50 c. Antoinette, 50 c. Un patriote, 50 c. Un épicière, J.-J. P., 50 c. Un épicière, 50 c. Total, 38 f.

LISTE N° 104.

Collecteur : M. Schmitt.

R. Grivault, 1 f. 50 c. Un Provençal, 1 f. Durenberger, 2 f. Un bisto, 50 c. Un ennemi des jésuites, 2 f. Idem, 50 c. Ch. Mayer, 2 f. Chevalier, 50 c. Un anonyme, 35 c. Joseph Thalon, 3 f. Un patriote bugiste, 1 f. Un patriote de Villebois, 1 f. Un Vésulien, républicain, 1 f. Sartorio, 2 f. Gayot, 3 f. Un Allemand, 2 f. Idem, 2 f. Louis, 2 f. Un anonyme, 75 c. Total, 28 f. 10 c.

LISTE N° 106.

Collecteur : M. Schmitt.

Mathey, 2 f. Salavin, 2 f. Champemette, 3 f. M. Du., 1 f. Des-soulavéz, 1 f. Mathey, 50 c. Un patriote, 1 f. Laurent Beraud, 1 f. Un anonyme, 20 c. Idem, 50 c. Louis-François Grenet, 1 f. François Guillot, 20 c. Un anonyme, 30 c. Benoît Curty, 1 f. M^{lle} Curty, 1 f. Un anonyme, 25 c. Henry Guignon, 50 c. Filet, toiseur, 1 f. 50 c. Terrat, épicière, 1 f. Un républicain, 1 f. 50 c. Un négociant, patriote, 5 f. Total, 25 f. 45 c.

Collecteurs : MM. George et Damas.

LISTE N° 46.

Souscription faite à Vaize dans un banquet, 7 f. 35 c. Lubonne, 1 f. Un patriote, 1 f. Bourget, 1 f. Sayonet, 1 f. Damond, 20 c. Un patriote, 3 f. Idem, 50 c. Idem, 50 c. Idem, 1 f. Jenbart, 50 c. Ramel, 1 f. Un patriote, 50 c. Bertrand, 50 c. Un républicain, 1 f. Rafin, 50 c. Panetier, 20 c. Marc, 50 c. Un patriote, 25 c. Idem, 40 c. Un républicain, 25 c. Un ouvrier, 1 f. 25 c. Un patriote, 3 f. Chermist, 2 f. Favre, 50 c. Martin, 50 c. Un patriote, 95 c. Camon, 25 c. Total, 30 f. 60 c.

Le concert donné par la Société Philharmonique Lyonnaise le 15 avril dernier, au bénéfice des indigents, a produit, tant en billets d'entrée qu'en dons volontaires à la porte de la salle de la loterie,

Une somme de	1,784 f. 25 c.
A déduire, frais d'éclairage, chauffage,	
Copie de musique et employés,	282 30
Net,	1,502 f. 05 c.
Répartis comme suit :	
Dépôt de mendicité,	600 f. c.
Bureaux de Bienfaisance,	502 05
Salles d'asile,	200
Bienfaisance protestante,	200
Somme égale,	1,502 05

La commission se fait un devoir de rendre hommage au désintéressement de M. Provence, directeur des théâtres de Lyon, qui a bien voulu concourir à cette bonne œuvre en faisant abandon de tous ses droits.

Pour la commission :
André OLLAT, président,
GUILLET, trésorier,
V. REBEYRE, secrétaire.

La chambre de commerce de Lyon, a reçu et porte à la connaissance du commerce la lettre ci-après :

« Lyon, le 24 avril 1835.

» Monsieur le président,

» Depuis long-temps, messieurs les employés chargés de la surveillance et du contrôle de l'entrepôt, se plaignent de ce que les marchandises, que le commerce fait arriver à l'entrepôt de cette ville, restent souvent plusieurs jours et même des mois entiers, sans que les consignataires ou propriétaires se présentent pour remplir les formalités d'admission à l'entrepôt. D'autres fois, il arrive que messieurs les négociants, après avoir acquitté les droits de sortie ou retiré les acquits-à-caution de transit, laissent leurs marchandises pendant plusieurs jours, dans les magasins ou la cour de la douane.

» Ces négligences et ces irrégularités occasionnent du désordre et de la confusion dans le service; il devient nécessaire, pour

y mettre fin, de faire ici l'application de l'article 1^{er} du titre 9 de la loi du 22 août 1791 et 9 du titre 2 de celle du 4 germinal an 2, qui prescrivent de retenir les marchandises pour lesquelles il n'y a pas de déclarations en détail, ou qui se trouvent abandonnées, et de les porter sur un registre de dépôt; les propriétaires, dans ce cas, sont tenus de payer, pour les marchandises ainsi délaissées, un p. 0/10 pour droit de magasinage, en sus des droits ordinaires.

Je viens d'être invité, d'après les motifs qui précèdent, à établir ce registre; mais avant de mettre à exécution les dispositions rigoureuses que renferment les instructions concernant les marchandises laissées ou abandonnées ou retenues dans les douanes, j'ai pensé qu'il était important de donner connaissance au commerce de l'application qui doit être faite à Lyon des mesures que prescrivent les lois que je viens de citer, et par conséquent de l'établissement qui sera fait en cette douane (dans une quinzaine de jours), d'un registre de dépôt.

Je ne doute pas, monsieur le président, que vous ne partagez mon opinion sur cette communication, et c'est dans ce but que j'ai l'honneur de vous en informer.

» Agréer, etc.

Le receveur principal,

» Signé, SAUVAGE DE ST-MARC.

» Pour copie conforme :

» Le président de la chambre de commerce,

» L. DUCAS.

On parle beaucoup dans les salons de Paris d'une nouvelle édition des *œuvres complètes de Chateaubriand*, publiée par une société, à la tête de laquelle sont MM. Pourrat frères, banquiers et éditeurs à Paris. Elle s'annonce comme une édition ne s'est encore annoncée; d'immenses préparatifs ont été faits pour mener à bien cette grande entreprise. Le papier, les gravures, les vignettes, le format d'un luxe inimaginable, luxe en un mot digne de ce grand ouvrage. Chaque volume de cette édition nouvelle sera payé 8 fr. par chaque souscripteur (50 centimes de plus qu'un volume de roman ordinaire). Toutefois ce n'est pas encore le seul attrait. Cent quatre-vingt mille francs seront prélevés volontairement par les éditeurs, comme la meilleure part des bénéfices de cette affaire et distribués par le sort entre les souscripteurs. Il y aura 90 séries de 70 numéros chacune. Un premier tirage désignera la série gagnante, et un second répartira les primes entre ces 70 numéros. On voit que l'opération est ou ne peut plus facile à comprendre. Ainsi, à celui que le sort aura favorisé, le tiers de la propriété du manuscrit de M. de Chateaubriand ou 100,000 fr. aux autres 69, des bibliothèques de 15,000, 10,000 et au-dessous, enfin, à tous, un magnifique exemplaire de Chateaubriand valant plus qu'il n'aura coûté. Nous devons prédire du succès à une souscription qui s'annonce sous d'aussi heureux auspices.

(Voir aux annonces.)

M. Rivail, dont les travaux dans l'éducation lui ont acquis une réputation méritée, vient d'obtenir pour l'établissement qu'il dirige à Paris, rue de Sévres, n° 35, depuis un grand nombre d'années, le titre de *Lycée Polymatique*, nom qui est pleinement justifié par la nature de l'enseignement qui y est donné. Cet établissement, l'un des plus beaux de la capitale, mérite à tous égards la faveur dont il jouit auprès des familles qui tiennent à une éducation à la fois morale et intellectuelle.

M. Rivail est notre compatriote; auteur de nombreux écrits, couronné par l'académie royale des sciences de Rouen, membre d'un grand nombre de sociétés savantes, il a plusieurs fois été demandé par des gouvernements étrangers, mais il a préféré consacrer ses travaux à sa patrie.

Les courts instants de loisir que lui laissent les soins de sa maison sont mis à profit pour la science.

Il vient d'inventer deux procédés dont l'utilité sera facilement appréciée. L'un est un instrument destiné à faire pour le vent ce que le thermomètre fait pour la chaleur et le baromètre pour la pesanteur de l'air. Il fait connaître en tout temps le degré de force du vent et sa vitesse par seconde, depuis le vent le plus faible jusqu'à la tempête. L'autre est un appareil d'artillerie d'une construction toute nouvelle qui permet de découpler le produit en diminuant de beaucoup le combustible. Il réunit toutes les conditions requises pour être employé avec un grand avantage sur les bâtiments pour dessaler l'eau de la mer, et résoudre toutes les difficultés qui se sont opposées jusqu'à présent à l'emploi de ce moyen.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

PARIS, 1^{er} mai.

La cour des Tuileries est depuis ce matin encombrée de visiteurs.

Je ne pourrai vous parler que demain des discours adressés au roi, aussi bien que des réponses de Louis-Philippe.

— On a remarqué que la cour citoyenne n'avait pas pris le deuil à l'occasion de la mort du prince de Portugal, duc de Leuchtemberg.

C'est tout naturellement l'occasion de rappeler la lettre que faisait écrire un grand personnage au congrès belge, pour déclarer qu'il regarderait l'élection du fils d'Eugène au trône de Belgique, comme un acte personnellement hostile à la dynastie d'Orléans.

Toutefois on s'étonnera de voir ces rancunes s'étendre au-delà du tombeau, et triompher même de l'épigramme des cours.

— M. M. disait hier à M. Thiers, après les séances : Le vote des 1,200,000 f a été un vote de confiance, comme vous dites. Si la chambre vous refusait, ainsi que cela se peut, les millions que vous demandez pour les rivières, j'appellerai cela, moi, un vote de méfiance, et vous aussi sans doute.

— Par ordonnance du 30 avril insérée au *Moniteur* de ce matin, le maréchal Maison est nommé ministre de la guerre.

— Par arrêté du 30 avril, le tarif du prix des grains a été réglé ainsi qu'il suit :

1 ^{re} classe.	Section unique.	16 f. 35 c.
2 ^e	1 ^{re} section.	14 81
Id.	2 ^e	16 17
3 ^e	1 ^{re}	17 26
Id.	2 ^e	15 71
Id.	3 ^e	14 32
4 ^e	1 ^{re}	13 79
Id.	2 ^e	16 63

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Présidence de M. Dupin aîné.)

Suite et fin de la séance du 29 avril.

Discussion du projet de loi sur les rivières.

M. de Mosbourg est d'avis qu'il fallait commencer l'amélioration de la navigation de la France par la canalisation des fleuves et rivières. Il appuie le projet, qui doit être utile à toutes nos grandes villes, Lyon, Paris, Nantes, Strasbourg, Marseille, Bordeaux, etc. Si quelques localités ont été négligées, la session prochaine les récompensera dès que les études convenables seront terminées.

M. Demarçay : M. le ministre nous dit : « Vous ne voulez donc pas améliorer le cours des rivières ? si vous le voulez, prenez mon projet. » (Hilarité générale.) Oui, nous voulons améliorer le cours des rivières, mais non pas en les canalisant. Nous croyons qu'il ne faut jamais travailler sur les rivières elles-mêmes, mais seulement leur emprunter des eaux pour de nouvelles artères creusées par la main des hommes. Une rivière est sujette à trop d'inconvénients par sa nature même pour pouvoir être rendue parfaitement navigable.

Il y a dans le projet en discussion onze projets divers. Il est assez habile de nous avoir fait une présentation aussi compliquée, parce que c'est nous mettre dans l'impossibilité de discuter et nous forcer à l'adoption. Ensuite, comme les 11 projets en discussion intéressent, à cause des localités, cent-cinquante députés, n'est-ce pas fort adroit de les avoir présentés ainsi ensemble ? En effet, n'est-ce pas conquérir d'emblée 150 voix pour le projet ? (Aires et murmures.)

Messieurs, maintenant je m'élèverai d'abord contre l'annuité des crédits que nous allons voter en faveur de l'amélioration du cours des rivières; oui, on nous propose de décider qu'à chaque session nous serons obligés de voter telle ou telle somme pour tel ou tel fleuve. Eh bien ! cela m'étonne : car ces dépenses périodiques, qui d'abord ne sont qu'un point, deviennent par la suite des temps de véritables gouffres. Je citerai pour exemple l'entreprise de la carte de France qui nous coûtera 80 millions.

M. Thiers : Nous ne pouvons rien y faire. (Hilarité à gauche.)

M. Demarçay : Relativement aux réclamations de la ville de Bordeaux, je suis loin de dire qu'elles ne soient point fondées; loin de là, messieurs, je les crois justes; d'ailleurs, il faut que toutes les réclamations soient également accueillies.

Le Nord qui est fort bien partagé ne se plaint pas, je le conçois, il est sillonné de toutes parts par un nombre infini de canaux; le Midi nous adresse ses plaintes, il a raison.

Mais moi, qui suis du centre de la France, certes, on ne pourra pas m'objecter que le département que je représente soit au nombre de ceux qui sont bien partagés; serait-il juste de rejeter ses plaintes ?

On vous a demandé une somme annuelle pour certaines rivières dont la dépense, vous l'avez dit, ne pouvait encore être fixée; il me semble que vous ne pouvez pas vous engager à donner une somme fixe pour une dépense variable. Je demande donc que le projet qui vous est présenté aujourd'hui, soit ajourné à la prochaine session.

M. Legrand, député de l'Oise, directeur des ponts et chaussées, et commissaire du roi, cherche à justifier le projet des reproches qui lui ont été adressés. Ce projet vient satisfaire un vœu exprimé depuis 15 ans. Le travail n'est pas vicieux, puisque depuis trois ans des ingénieurs s'occupent à étudier les localités.

L'œuvre est incomplète; cela est vrai; mais c'est qu'elle n'est que le commencement d'un grand système dont la fin sera présentée dans les sessions prochaines. Enfin les rivières ont été choisies suivant la maturité des études et le degré d'utilité de leur amélioration.

M. Legrand termine en entrant dans quelques détails sur les travaux qu'entreprendra le gouvernement après le vote du crédit.

M. Odilon-Barrot : Messieurs, nous serions impardonnables de nous laisser engager inconsidérément dans des débats qui nous imposeraient plus tard des charges qu'il nous est impossible de calculer aujourd'hui. Rappelez-vous le système de canalisation qui, disait-on, avait été parfaitement étudié, il y a quelques années; rappelez-vous ce que vous a coûté ce système, et voyez ce qu'on vous propose d'adopter.

On vient vous demander d'améliorer les rivières afin que les canaux ne soient plus des impasses, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, on vous demande des rivières pour des canaux, comme on nous a demandé autrefois des canaux pour les rivières. (Très bien ! très bien !)

On vous présente des projets complets pour certaines rivières; pour d'autres l'étude n'est pas complète : donc le système est tronqué et incomplet. On vous demande une somme annuelle; il s'agit, dit-on, de canaliser les rivières...

M. Thiers : Il ne s'agit pas de canaliser les rivières, il s'agit seulement d'améliorer le lit des rivières. Tous les documents ont été communiqués, on a pu les consulter. (Non ! non !)

Les plans n'ont pas été gravés, il est vrai, ni distribués, parce que nous avons pensé qu'il fallait certaines connaissances pour les consulter avec fruit. (Oh ! oh !) Ils sont au conseil des ponts-et-chaussées, messieurs; ceux d'entre vous qui désirent les consulter peuvent le faire, ils sont à leur disposition.

A gauche : Il est trop tard.

M. Thiers : L'examen est commencé depuis un mois, si l'on avait voulu les consulter depuis ce temps, il me semble que c'était suffisant. (Murmures.)

M. Odilon-Barrot : Plus le travail de canalisation est vaste, plus il engage nos finances et plus il doit être discuté mûrement. Vous savez fort bien, messieurs, que trop d'erreurs ont été commises pour que l'on n'examine pas plus longuement la question qui nous occupe; croyez-vous qu'une enquête sur cette matière, que le contrôle du génie civil sur des plans soumis pendant une année à son investigation ne porteraient pas des fruits ? (Très bien ! très bien !)

Ah ! messieurs, prenons garde de nous laisser entraîner par les intérêts de localité. Nous sommes députés de la France; songeons à la France entière.

Toujours en France le pouvoir législatif, en matière de travaux publics, a commis des fautes graves; ne retombons pas dans les mêmes fautes. Et ici il ne s'agit pas de quelques cent mille francs, il s'agit de plusieurs millions, et surtout de dépenses annuelles.

Je termine par une observation. M. Legrand nous a tracé le magnifique tableau de l'union de l'Océan et de la Méditerranée. Je remarque toujours que les ingénieurs officiels donnent à leurs projets une apparence gigantesque qui plaît dans le cabinet, mais qui, à l'exécution, s'évanouit comme de la fumée, comme une chimère. Il faut que les élucubrations des ingénieurs officiels subsistent, avant l'exécution, l'épreuve préalable de la publicité. (Très bien ! très bien !)

M. Thiers : Messieurs, les entreprises particulières ont plus de tendance au gigantesque que le gouvernement. Ce n'est pas le gouvernement qui s'est mis dans la tête de faire de Paris un port de mer, c'est une compagnie.

M. O. Barrot : Quel pitoyable raisonnement !

M. Thiers : Vous êtes le conseil de cette compagnie, je le sais, M. Odilon-Barrot.

Au centre : Oh ! oh ! toujours des personnalités !

M. Laffitte : Que voulez-vous ? une éducation n'est pas un porc relâché. (On rit.)

M. Thiers prend qu'il y a une équivoque dans tout le discours de M. O. Barrot.

Il ne s'agit pas de la canalisation des rivières, mais tout simplement de l'amélioration en détail du lit des rivières. C'est la question de détail qui se fait au jour le jour. Si on dépense 5 millions, on fait pour 4 millions de bien, tandis qu'un canal doit être fini pour produire du bien, ainsi la différence est immense.

Jusqu'ici j'ai toujours entendu dire que l'administration sommeillait; eh bien ! aujourd'hui, nous vous présentons un important projet de loi d'intérêt matériel, et l'on se plaint encore ! Peut-être que si cela ne venait pas de nous, on le trouverait fort bon; mais, aux yeux de l'opposition, tout ce qui sort des mains du gouvernement est entaché de vice.

M. O. Barrot : Il n'y a pas eu méprise dans mon opinion, et j'ajoute qu'en votant avec trop de précipitation un projet de loi aussi important, nous engagerions notre responsabilité devant le pays; ensuite, il faudrait enfin se défaire de ce raisonnement, qui consiste à présenter l'opposition comme combattant systématiquement tous les projets du gouvernement. Nous sommes heureux, très heureux que le projet en discussion soit sorti des cartons des ponts et chaussées; mais nous voulons qu'il subisse l'épreuve de la publicité et ne soit pas voté à la légère. (Approbation.)

M. Demarçay soutient que les rivières sont sujettes à des flux et autres causes de détériorations telles, qu'il est impossible de les canaliser, et même de fixer définitivement la dépense à accorder annuellement. M. le ministre de l'intérieur, malgré tout son talent, fait trop souvent comme les charlatans il vante sa marchandise outre mesure. (Vives exclamations au centre.)

Je rends justice aux connaissances de M. le ministre; mais certes tous les membres de cette chambre ne sont pas des gens de l'art; cependant, si les questions étaient clairement posées, il n'est pas un seul de vous qui ne comprit facilement toute la portée de ces questions, mais on ne les pose pas nettement; on en cache le fond sous des termes magnifiques et apprêtés. On fait passer la marchandise à l'aide des paroles. (On rit à gauche.)

M. Baudé : Il n'y a aucune similitude entre la loi des canaux et celle qui vous est présentée. Commencez un canal et ne l'achevez pas; c'est absolument comme si vous ne commenciez rien. Améliorer le lit des rivières, est une chose, au contraire, qui porte toujours ses fruits, quelques faibles que soient les travaux.

Du reste, il peut se faire que M. le ministre, dans les deux projets, vous en ait présenté un bon et un mauvais; mais ce n'est pas maintenant que vous pouvez faire cette observation; attendez la discussion des articles. (Oh ! oh !) Quant à la dépense, la chambre ne s'égare pas en la votant; elle est au-dessous de la somme accordée par la loi de nivôse an X, qui accordait trois et quatre millions annuels à l'amélioration de la navigation. Maintenant, je pense que la discussion générale ne doit s'occuper que du fond de la question. La discussion des articles comprendra les objections à faire sur tel ou tel projet. C'est ainsi que nos objections pourront être faites avec fruit. On pourra alors adopter l'un des projets ou rejeter l'autre; jusque-là, ne nous occupons que de savoir si l'on doit améliorer le lit des rivières. (Non ! non ! Oui ! oui ! — Bruit.)

M. Marmier : Pour vouloir faire mieux, nous retarderons un bien depuis long-temps désiré. Je demande que la loi soit votée.

M. Odilon-Barrot : Nous sommes tous d'accord sur l'importance qu'il y a à améliorer la navigation intérieure de la France. Mais il me semble que l'on demande un vote précipité; beaucoup de nous répugnent à donner un vote pareil dans l'état actuel d'instruction où est arrivée l'affaire. Nous nous plaignons beaucoup de la publicité; mais la publicité a d'immenses avantages dont nous ne savons pas profiter.

En matière de ponts-et-chaussées, par exemple, la publicité pourrait éclairer vivement la question. Messieurs, nous ne sollicitons qu'un simple ajournement, on ne peut nous le refuser.

M. le président : M. le rapporteur a la parole. (Assez ! assez !)

M. le président : Alors voici l'ordre du jour de samedi.

A gauche : A demain ! à demain ! à demain !

Au centre : Non ! non ! Pas de séance demain !

M. Fulchiron : Ce serait un scandale qu'il y eût une séance demain !

MM. Salvette et Garnier-Pagès : Pourquoi donc ? pourquoi donc ? M. Fulchiron, d'un ton piqué : C'est la fête du roi de notre choix, ne le savez-vous pas ? (On rit à gauche.)

Au centre, en chœur : Pas de séance demain ! pas de séance demain !

M. le président : Voici l'ordre du jour de samedi.

A une heure séance publique; scrutin pour la nomination d'un membre de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement; rapport des pétitions; discussion de projets de loi d'intérêt local.

La séance est levée à 6 heures

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — Partout les élections sont favorables aux réformistes. M. Spring Rice a été réélu à Cambridge; à Newport et à Totness, M. Ord et lord Seymour ont été réélus sans opposition. Le *Dublin Evening-Post* déclare que, ni le procureur général, ni le solliciteur général ne rencontreront d'opposition à Cashel ni à Dungarvol. M. More O'Ferrall est sûr d'être réélu à Kildare.

Les nouvelles de Manchester, Devonshire et Yorkshire sont encourageantes. Il est impossible que les électeurs préfèrent M. Parker à lord John Russell. M. Stuart Northley à lord Morpeth, et M. Braidley à M. P. Thompson.

Si les torys avaient eu quelques chances de succès, c'eût été à Sandwich plutôt qu'ailleurs, et sir Thomas Troubridge a été réélu.

— Voici quelques détails sur l'élection de Manchester, où M. Poullett Thompson, qui a été à Paris, chargé d'une commission pour des arrangements commerciaux, a dû se présenter devant les électeurs par suite de sa nomination à la présidence du bureau de commerce.

M. Thompson : Par suite de ma nomination récente à une haute fonction, j'ai cessé d'être votre représentant; mais comme je viens de nouveau solliciter cet honneur, c'est un devoir pour moi de

justifier la manière dont j'ai cru devoir, pendant ces trois mois, m'acquiescer du mandat que vous m'aviez confié.

L'orateur entre ici dans de longues explications pour motiver la part qu'il a prise à tous les votes hostiles à la précédente administration ; et après avoir déclaré que la nouvelle administration était décidée à adopter le principe de l'appropriation comme base de toutes les mesures qu'elle proposera au sujet de l'Eglise d'Irlande, il poursuit ainsi :

Messieurs, quant à la ligne de conduite que je suis décidé à suivre dans les importantes fonctions ministérielles que j'ai cru devoir accepter de nouveau, je n'ai pas besoin de faire des promesses ni de prendre des engagements ; ma vie passée est une garantie suffisante à cet égard. Je me contenterai de déclarer que si je n'avais pas été convaincu que les grands principes qui ont toujours dirigé ma conduite politique seraient mis à exécution par les hommes avec lesquels je me suis associé au pouvoir, je ne me présenterais pas en ce moment devant les hustings. Je suis entré dans l'administration actuelle, parce que je sais qu'elle est décidée à faire triompher le grand principe de la liberté civile et religieuse... (applaudissements), et à accorder au pays la réforme municipale que le ministère tory avait refusée de reconnaître dans le discours du trône. (Nouveaux applaudissements.)

UN ÉLECTEUR. — D. Voteriez-vous pour l'abréviation de la durée du parlement et pour le vote au scrutin ? — R. J'ai toujours été partisan du vote au scrutin, cependant je ne prends pas d'engagements à cet égard, je me laisserai guider par les circonstances.

D. Approuvez-vous la continuation de la taxe sur la drèche ? — R. Si l'honorable électeur veut m'indiquer les moyens de remplacer cette taxe, je serai fort heureux de la voir disparaître ainsi que d'autres.

D. Approuvez-vous le maintien des nombreux états-majors qui nous font payer 3 colonels par régiment et 3 amiraux par vaisseau de ligne. — Je ferai tout mon possible pour introduire l'économie dans toutes les branches de l'administration.

D. Voteriez-vous pour l'abolition immédiate du bill de coercition contre l'Irlande ? — Ce bill n'est voté que pour un an.

D. Vous opposerez-vous à ce qu'il soit continué de nouveau ? — R. Je ne veux pas prendre d'engagement à ce sujet ; mais je déclare que je désire que justice pleine et entière soit rendue à l'Irlande, et par ce moyen, j'espère rétablir la paix et le bien-être dans ce pays, de telle sorte que le bill de coercition ne soit plus nécessaire.

D. Voteriez-vous pour l'exclusion des évêques de la chambre des lords ? — R. Je refuse de prendre un engagement sur ce point.

D. Voteriez-vous pour la séparation de l'église et de l'état ? — R. Dans mon opinion, cette séparation ne serait ni sage ni convenable.

D. Appuyez-vous la réduction de l'armée ? — R. Je ne puis que répéter ce que j'ai déjà dit, savoir : que je chercherai à réaliser toutes les économies possibles.

D. Voteriez-vous pour l'abolition de la taxe sur les journaux ? — R. Sans vouloir prendre un engagement, je déclare que si l'opinion du pays se prononce en faveur de la suppression de cette taxe, mon opinion est qu'elle devra être abolie.

L'officier proposé à l'élection ordonne ensuite l'épreuve des mains ; l'immense majorité se lève en faveur de M. Thompson. Le candidat conservateur, M. Bradley, demande l'ouverture d'un scrutin ; l'officier décide qu'elle aura lieu demain à huit heures. Nous en ferons connaître le résultat. La réélection de M. Thompson paraît certaine.

— A la suite d'un dîner à Devonport, M. George Dawson, beau-frère de sir R. Peel, a parlé avec chaleur contre la réforme. Partout les torys forment des sociétés pour s'opposer aux réformateurs. Leurs journaux parlent contre la réforme, tandis que leur chef au parlement parlait de la mettre à exécution. Ses projets n'ayant pas réussi, maintenant le parti tory jette le masque et attaque la réforme. Nous avons toujours accusé ce parti d'hypocrisie, et sa conduite actuelle justifie notre accusation : ils sont indignes de confiance. (Courier.)

ESPAGNE. — Le National assure que les barbares dont le général Mina s'est fait l'exécuteur n'étaient pas le fait de ses dispositions personnelles et du caractère particulier qu'il attribue à ses ennemis, mais le résultat des ordres donnés au général Mina, ordres auxquels il ne s'était que très douloureusement soumis.

Le général Valdez a signalé son arrivée à la tête des armées d'Aragon et de Navarre par une proclamation reçue par voie extraordinaire, et qui adresse aux populations des pays insurgés les plus terribles menaces, si elles ne se soumettent pas dans un délai marqué.

Le langage de Valdez, comme celui de Mina, est l'expression d'un système qui a son siège à Madrid, dans les conseils de la monarchie, et qui aime mieux procéder contre les insurrections locales par le massacre et l'incendie, que d'opposer aux résistances provinciales l'élan et l'ascendant révolutionnaire qui naîtraient d'une marche plus sincèrement démocratique.

Voici le passage le plus significatif de la proclamation publiée sous le nom de Valdez :

« Si l'on ne se soumet point dans le délai déterminé, je déclare dès ce moment, de la manière la plus positive, que je livrerai aux flammes, sans ménagement, toutes les populations de certaines vallées qui servent ordinairement de refuge aux rebelles, et où ils trouvent un accueil criminel et de nouvelles ressources. Je respecterai, toutefois, les personnes et les propriétés des habitants qui se retireraient dans les bourgs où il y a une garnison ou dans les provinces tranquilles. Cette mesure est douloureuse ; mais lorsque le bien de la patrie parle, tous les sentiments humains doivent se taire. L'incendie de Moscou a sauvé la Russie. Habitants de la Navarre et des provinces basques, je vous apporte le pardon et la paix, ou la persécution et l'extermination. Le choix dépend de vous.

« Si, désenchantés des illusions avec lesquelles les véritables ennemis de votre félicité vous trompent et vous égarent, vous rejetez leurs perfides instigations et vous vous unissez à moi de bonne foi pour que l'ordre légal et l'obéissance légitime se rétablissent dans votre pays, de même que le reste de la monarchie en jouit déjà, vous trouverez en moi appui et protection, et un ami et un défenseur dans chacun de ceux qui servent sous mes ordres. Si, au contraire, vous persistez dans votre funeste aveuglement et si vous rejetez les paroles que je vous adresse au nom de la reine, notre maîtresse, avec le sincère désir de votre bonheur et de votre bien-être futurs, je serai inflexible dans mon devoir, et je ne négligerai aucun moyen de le remplir, quelque rigoureux qu'il soit. »

— Des interpellations ont eu lieu dans la chambre inférieure des cortès d'Espagne sur les bruits d'intervention anglo-française dont on s'est occupé à la Bourse de Paris, il y a quelques jours. Les réponses du chef du cabinet de Madrid laissent peu à désirer comme

clarté et détruisent jusqu'à présent toute idée d'intervention, mesure que nous n'avons jamais crue praticable. (National.)

LIBRAIRIE.

POURRAT frères, Éditeurs, et DELLOYE, Libraires à Paris.

Souscription avec 180,000 f. de Prime

A RÉPARTIR PAR LE SORT ENTRE LES SOUSCRIPTEURS AUX

OEUVRES COMPLÈTES

DE M.

DE CHATEAUBRIAND,

NOUVELLE ÉDITION

En 32 volumes in-8° sur grand-raisin vélin superfin, Enrichie de Vignettes dans le texte et d'un Atlas de quatre-vingts Gravures en taille-douce, Portraits, Cartes, etc.

Cette édition, d'une exécution magnifique, sera la plus belle et la plus complète de ce grand auteur. Elle coûtera 8 f. le volume. Il en paraîtra un tous les vingt jours, dès qu'il y aura 3,000 souscripteurs inscrits.

On souscrit en écrivant aux éditeurs, à Paris, ou chez les principaux libraires, dépositaires et directeurs des postes des départements, chez lesquels se distribue le prospectus. (708)

ANNONCES DIVERSES.

(675 3) A VENDRE à l'amiable. — Terre patrimoniale de la Vernière, située près la Charité-sur-Loire (Nièvre), sur la route royale d'Avallon à Poitiers, et entre les routes royales de Paris à Lyon par la Bourgogne et le Bourbonnais.

Etendue de dix-neuf cents arpens : bois aménagés, prés, terres labourables, deux forges ; le tout affermé suivant baux authentiques et de longue durée : 31,250 f. Redevances et rentes, 1,605 f. 32,855 f.

L'impôt foncier est de 2,600 f. Cette propriété n'est grevée d'aucune hypothèque ni charges quelconques.

S'ADRESSER :

A Lyon, chez MM. Richard et C^e, marchands de fer, quai St-Antoine, n° 31 ; A Paris, chez M^{es} Moisson et Fremin, notaires ; L. Boigues, député, rue des Minimes, n° 12 ; A La Charité (Nièvre), chez M. Levasse fils, juge-de-paix ; A La Vernière (Nièvre), chez M. Edouard Legendre ; A Fourchambault (Nièvre), chez M. A. Dufaud.

(676 4) A VENDRE ou A LOUER de suite. — Une auberge garnie, située à St-Symphorien-d'Ozon, ayant terres, vignes, luzernes, prés ; à l'enseigne : Hôtel du Midi. Cette auberge bien achalandée est dans une position avantageuse.

S'adresser à M^e Rambaud, notaire dudit lieu. On donnera la plus grande facilité pour le paiement.

(684 2) NOUVELLE MÉTHODE. COURS D'ANGLAIS.

Un professeur d'Anglais, natif de Londres, ouvrira, le 11 mai prochain, deux cours pour l'enseignement de la langue anglaise, d'après une méthode nouvelle qui en facilite beaucoup l'étude, naguère si pénible. Le premier de ces cours aura lieu les lundis, mercredis et vendredis, de six heures du matin à sept heures et demie, et sera pour les commençants ; le second, pour les élèves plus avancés, aura lieu les autres jours de la semaine aux mêmes heures : dans ce dernier on ne parlera qu'Anglais.

Le prix des cours est de 10 fr. par mois, ou de 25 fr. pour 3 mois.

S'adresser chez le professeur, place des Terreaux, n° 1, au second, tous les jours de 10 heures du matin à midi ; et le soir de 6 à 8 heures.

Le professeur donne aussi des leçons particulières chez lui et en ville.

(610 2) COQUAIS, Rue St-Côme, n° 6, ci devant magasin de M. Dupuis, orfèvre,

Vient d'ouvrir un magasin de nouvelle argenterie ; ses objets ont été reconnus et approuvés par les premiers chimistes de Paris, pour pouvoir rivaliser avec l'argenterie pour la solidité, la propreté et la salubrité.

Le prix des couverts est de 2 à 5 f. pièce. Cette découverte a été faite par Moussier, de Paris, breveté d'invention.

On reprend la matière au prix de 3 f. la livre étant usée.

(691 3) On demande pour des places de premier et second ordre, à Lyon et dans une ville voisine, des employés connaissant la partie du roulage et des messageries, et pouvant donner caution.

S'adresser par écrit, et non autrement, en donnant les renseignements nécessaires, à M. Bonafous, rue Neuve, n° 17, au 1^{er} étage.

AVIS

A MM. LES VOYAGEURS.

Les diligences qui partaient de la place des Cordeliers pour Chambéry et Aix-les-Bains, partent actuellement de chez MM. Bonafous frères, rue Neuve, n° 17.

Prix des Places :

	Coupé.	Intér.	Rot. et banq.
De Lyon à Chambéry,	15	12	10 f.
De Lyon à Aix-les-Bains,	17	14	12 f.

Les départs auront lieu tous les jours à huit heures du soir. Bureaux à Lyon, rue Neuve, n° 17. (692 4)

MESSAGERIES ROYALES D'ITALIE DE BONAFOUS FRÈRES.

La marche d'été étant rétablie depuis le 29 avril, les départs ont lieu comme suit :

Départs de Lyon et Trajet :

Mardi, diligence pour Turin, 2 jours.
Vendredi, diligence pour Milan, 4 jours.
Dimanche, chariot pour Gênes, 4 jours.

Bureaux à Lyon, rue Neuve, n° 17. (693 4)

AVIS INTÉRESSANT.

Le seul Dépôt à Lyon

DES

COSMÉTIQUES ET SECRETS DE TOILETTE de la Maison MA, de Paris.

Place Bellecour, n. 9, au rez-de-Chaussée, côté des façades du Rhône.

Assortiment complet des articles suivants, si avantageusement connus par les fréquents éloges des principaux journaux de la capitale.

1^o Les eaux noires, brunes, blondes et châtaines, et les Pommades américaines dans lesquelles il suffit de tremper le peigne pour teindre de suite les cheveux et sourcils sans aucune préparation.

2^o La Pommade grecque, qui a la propriété d'arrêter immédiatement et prévenir la chute des cheveux, les empêcher de blanchir et les faire croître en peu de jours.

3^o La Crème et l'Eau de Turquie, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage, et blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

4^o L'Épilatoire du Sérail, qui fait tomber en dix minutes les poils du visage, sans laisser aucune trace.

5^o La Pâte Circassienne, qui blanchit et adoucit les mains à la minute.

6^o L'Eau Rose de la Cour, qui donne au teint un coloris frais et naturel : on peut se laver sans qu'il disparaisse.

7^o L'Eau des Chevaliers, qui blanchit les dents et parfume l'haleine.

Prix : six francs chaque article, dix francs pour deux. On fait des envois dans les villes voisines. (Ecrire franco au dépôt à Lyon)!

On trouve aussi audit dépôt les oreilles-cornets pour les personnes sourdes, et les hibernons de nouvelle forme pour allaiter ses enfants. (77 9)

Spectacles du 4 mai.

GRAND-THÉÂTRE.

Les Deux Frères, comédie. — La Dame Blanche, opéra.

GYMNASE LYONNAIS.

Les Chauffeurs, dram. — Une Bonne Fortune, vaudev. — Tony le Pêcheur, vaud.

BOURSE DE LYON du 2 mai 1834.

Cinq pour cent, au comptant, »
fin courant, »
Trois pour cent, au comptant, »
fin courant, 82

COURS DES MARCHANDISES.

3/6 disponible, 4 85 à 4 90
— 4 derniers mois, 5 15 à 5 20
— 4 premiers, 5 15 à 5 20
Colza disponible, 71 50
— 4 derniers mois, 61

BOURSE DE PARIS du 30 avril.

Cinq pour cent, 107f 95 108f 5 107f 95 108f 5
— fin courant, 108f 15 108f 25 108f 108f
Trois pour cent, 82f 25 82f 25 82f 82f
— fin courant, 82f 25 82f 30 82f 82f
Quatre pour cent, 99f 20
Rentes de Naples, 99f 5 99f 5 99f 5 99f 5
— fin courant, 99f 15 99f 15 99f 99f
Rentes perpétuel., 51f
Emprunt cortès, 51f 1/4
Act. de la banque, 1975f
Quatre canaux, 1215f
Caisse hypothéc., 665f
Emprunt d'Haïti, 445f

COURS DES MARCHANDISES.

Colza disponible, 109
— courant du mois, 110 à 111
— mai en août, »
— 4 derniers mois, 103 à 104
Lille, »
Voitures, »
3/6 disponible, 145
— courant du mois, 147 50
— mois d'été, 150 à 152
— Quatre derniers mois, 157 50



V. PENICAUD,
Rédacteur, l'un des Gérans.